

Lutte contre le bruit

En constante évolution, la réglementation et les solutions techniques de lutte contre le bruit ont favorisé ces dernières années le développement de traitements à la source, tels les **écrans acoustiques**. En hausse de 8 % en 1998, ce marché devrait ainsi atteindre 10 % de croissance en 1999 et 2000. L'impact négatif de l'achèvement de grands travaux (tels le TGV Méditerranée) devrait en effet être largement compensé par le dynamisme du marché de remplacement et les nouveaux moyens financiers dégagés dans le cadre des contrats de plans Etat/Région pour la résorption des "3 000 points noirs" routiers et ferroviaires aujourd'hui recensés en France.

Dépollution des sols

Ce marché, évalué à 390 MF, a légèrement progressé en 1998, grâce à la poursuite de quelques gros chantiers. A noter que les travaux, qui représentent 60 % du chiffre d'affaires de la profession, ont depuis 2 ans progressé plus rapidement que les études (dont le nombre a augmenté de 50 % en 2 ans mais dont les montants sont restés faibles). L'atonie de ce marché devrait perdurer en 1999 et 2000 en raison notamment de l'attentisme des chefs d'entreprise, de la baisse escomptée des prix de traitement et du niveau encore très modeste du marché des sites dits "orphelins" (sites sans propriétaires) financé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Sa croissance en francs courants devrait se situer autour de 3 % par an.

Ingénierie de l'environnement

Les sociétés du secteur indiquent avoir réalisé en 1998 un chiffre d'affaires "études environnement" de 3 700 MF, en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Cette progression résulte d'une augmentation du nombre de prestations et non pas des prix, qui ont eux baissé de façon vertigineuse depuis 4 ans. En 1999 et 2000, le marché devrait poursuivre sa croissance (+ 7 % par an prévus) avec la prise de conscience environnementale des industriels, des collectivités locales et des maîtres d'ouvrage publics et avec le renforcement des contraintes réglementaires. Le potentiel français dans ce domaine reste important car la France accuse un retard, notamment sur les questions de tri et de recyclage des déchets.

B. Les contraintes

Puisque la demande française provient surtout du secteur public dont les méthodes d'approvisionnement sont très complexes, les sociétés canadiennes ont en général intérêt à s'allier avec un partenaire local déjà bien introduit dans le milieu. L'établissement d'une base sur place, la prise de participation dans des sociétés existantes ou l'acquisition d'entreprises et la création d'une filiale, constituent également des moyens de conquérir de nouveaux marchés.

En ce qui concerne les accords de distribution, il faut savoir que de nombreux importateurs français sont disposés à représenter une ligne de produit à condition d'en avoir l'exclusivité dans un secteur géographique défini.

C. Les activités

Dans le but d'aider les entreprises canadiennes à repérer de nouveaux débouchés pour la commercialisation de leurs produits et technologies sur le marché français, l'ambassade du Canada participe chaque année à des activités ciblées avec soin pour favoriser le développement de l'industrie canadienne de l'environnement. La présence du Canada dans les salons spécialisés et l'organisation de